

Etuc - v.

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Libre confessionnel
- Provincial et communal
- Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :  
**Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.**

Date et signature :  
**le 24 août 1998.**  


2. Intitulé de l'unité de formation :

**INTERNET- niveau 1.**

Code de l'U.F. : <b>75 34 01 V 32 E 1</b>	Code du domaine de formation : <b>710</b>
---	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page.

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page.

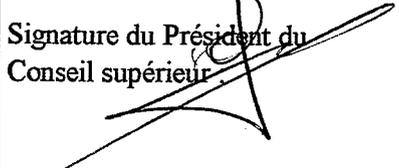
5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de ~~du degré~~  qualification  transition
- inférieur  supérieur

Enseignement supérieur de type court  Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input checked="" type="checkbox"/>	Economique	<input checked="" type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : **26.08.98**

Signature du Président du Conseil supérieur :  


6. Caractère occupationnel :  oui  non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page.

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)	753401032E1	Code du domaine de formation : (4)	710
------------------------------------	-------------	------------------------------------	-----

## 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Laboratoire de réseau informatique	CT	S	20
<u>2. Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	00
		Total des périodes	20

## 12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE  
LE 06.09.98  
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISoire - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

  
A. COLLINET  
INSP. COORD.

Date : .....1.7...SEP...1998.....

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

D 8 BIS/UF : au 01.03.98

**ANNEXE 1**

**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**INTERNET – NIVEAU I.**

---

**1. FINALITES GENERALES.**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**2. FINALITES PARTICULIERES.**

L'unité de formation doit permettre

- de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu;
- de contribuer à l'initiation aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques;
- de développer des attitudes critiques vis à vis du traitement automatique de l'information;
- d'utiliser les principaux services du réseau Internet.

**ANNEXE 2**

**CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION**

**INTERNET – NIVEAU 1.**

---

**Capacités.**

**En français**

Comprendre un message d'un niveau de langue courante et plus précisément répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites;  
consulter des ouvrages de références familiers (dictionnaires, annuaires, tables de matières,...) ou spécifiques au domaine de l'informatique pour retrouver facilement une information.

S'exprimer par écrit, c'est à dire

Produire un message écrit d'un niveau de langue courante d'au moins 20 lignes

Avec une orthographe suffisamment correcte,

Avec une ponctuation cohérente,

En disposant le texte en paragraphe.

**En informatique**

Installer et configurer un logiciel graphique d'exploitation suivant un cahier des charges;

Utiliser de manière adéquate, les commandes de base et les outils d'aide de ce type de logiciel;

Lancer et exécuter une application;

Echanger des données entre applications;

Formater une disquette;

Gérer un ensemble de répertoires et de fichiers.

**Titres pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.)

Et

Attestation de réussite de l'unité de formation

LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION - 75.31.11.U21D1

**ANNEXE 3**

**CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION**

**INTERNET – NIVEAU 1.**

---

Il est conseillé de réserver un poste par étudiant et d'adapter le nombre d'étudiants par groupe aux performances de l'infrastructure en le limitant toutefois à quinze unités maximum.

Le matériel devra respecter les recommandations liées aux logiciels utilisés.

**ANNEXE 4**

**PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION**

**INTERNET – NIVEAU 1.**

---

Face aux matériels et aux logiciels adéquats, l'étudiant sera capable

- de réaliser une connexion avec un fournisseur d'accès (provider) ou avec un serveur Intranet local;
- d'utiliser les services de base fournis par Internet/Intranet:

le courrier électronique (E-mail)

envoyer et recevoir un message électronique;  
prendre copie et gérer un message;  
envoyer et recevoir un fichier associé à un message;

le world wide web (web)

identifier des documents HTTP  
rechercher et obtenir des informations sur un sujet donné en utilisant les outils de navigation et les moteurs de recherche;  
récupérer une page Web (textes, images, mise en forme);

les forums et groupes de discussions (news)

consulter et/ou soumettre une contribution;

le FTP (File Transfert Protocol)

télécharger des fichiers;

- de recourir à bon escient à la documentation disponible.

**ANNEXE 5**

**CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION**

**INTERNET – NIVEAU 1.**

---

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable**

*Face à une configuration Internet installée et sur base d'une requête formulée par le chargé de cours*

- de récupérer le contenu d'une page Web comportant du texte et l'un des éléments  
image fixe,  
image animée,  
son;
- d'envoyer ce contenu par e mail;
- d'accéder à un forum pour y déposer une question.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte :**

- de la pertinence des critères de recherche;
- de l'habileté dans la recherche;
- de l'habileté technique;
- du degré d'autonomie atteint.

document 8bis

Date:

**ANNEXE 6**

**CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION**

**INTERNET – NIVEAU 1.**

---

Le chargé de cours sera un enseignant.